



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

15.06.2025

Titre du projet du marché:

Métamorphose - Collège du Vélodrome - CFC 295 Ingénieur installations sanitaires

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#17986

N° de la publication SIMAP:

#17986-01

Date de publication SIMAP:

06.06.2025

Adjudicateur:

Commune de Lausanne - Direction culture et développement urbain - Bureau de développement et projet Métamorphose // Direction enfance, jeunesse et quartiers - Service des écoles et du parascolaire

Organisateur:

Commune de Lausanne – Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture - Service d'architecture et du logement

Rue du Port-Franc 18 - Case postale 5354

1001 Lausanne - Suisse

+41 21 315 56 22

arlo@lausanne.ch

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

20.06.2025, sur simap

Rendu documents:

05.08.2025 16h30, le timbre postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71300000 Services d'ingénierie

Numéro du Code des frais de construction (CFC)

295 Ingénieur en installations sanitaires

Description détaillée des prestations / du projet:

Collège du Vélodrome : construction d'une école de 33 classes, d'une salle de gymnastique VD6 ainsi que d'une chaufferie de quartier.

Le Maître de l'Ouvrage entend confier le mandat complet correspondant à l'ensemble des prestations d'ingénierie sanitaire en tant que spécialiste, définies à l'article 4 du règlement SIA 108, édition 2014, pour l'étude et la réalisation de l'objet de la présente procédure.

Communauté de mandataires:

Non admise

Sous-traitance:

Non admise

Mandataires préimpliqués:

Pas de mandataires préimpliqués.

Comité d'évaluation ou Jury:

Les offres seront évaluées par le bureau Itten + Brechbühl AG (mandataire externe) et des représentants du pouvoir adjudicateur.

Conditions de participation:

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger jugé équivalent*.

* Lors de l'inscription, les concurrents en possession d'un diplôme étranger doivent fournir la preuve de son équivalence. Cette dernière peut être demandée à la Fondation

Déclaration sur l'honneur

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

6.112 Références (annexe Q6)

a. Expérience et compétence dans la construction de bâtiments de plusieurs étages en structure bois 10 %

b. Expérience et compétence dans la construction de bâtiment scolaire émanant de collectivités publiques 10 %

c. Expérience et compétences appliquées en matière d'écologie et de développement durable. Expérience des outils de suivi à indiquer. 5 %

6.113 Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché, préciser le rôle des personnes clés (annexe R8) 15%

6.114 Qualification des personnes clés : chef-fe de projet et directrice technique (annexe R9) 15 %

6.115 Qualités des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché(annexe R13) 15 %

6.1.2 Prix 30 %, méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation semble suffisant.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

La composition du collège d'évaluation est mentionnée selon bureau/service, mais pas les noms/fonctions des personnes. Il ne peut pas être jugé si les membres disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes